Image not found or type unknown

Renouvellement titre de séjour "salarié" (licenciement+démission)

Par **SuperPanda**, le **14/11/2014** à **23:58**

Bonjour à tous,

Voici mon histoire :

Etant diplômée d'une université à Paris, j'ai été recrutée chez un des "BIG 4" cabinet d'audit. Au bout de 6 mois, l'employeur a décidé de rompre ma période d'essai car une des missions s'était mal passé (alors que j'ai eu de très bonnes évaluations dans tout le reste). Pendant un mois de préavis donné par l'employeur, j'ai vite trouvé un poste similaire dans un cabinet concurrent avec le même niveau de salaire. J'ai donc accepté l'offre.

Aujourd'hui, je suis sollicitée par un groupe bancaire du premier rang pour un poste toujours similaire avec un salaire plus élevé (+6k en fixe et environs +7K d'intéressement et prime) et une nature de travail plus enrichissante.

Ma question est :
Si je démissionne au bout d'un mois de mon nouveau job, et j'accepte le poste proposé par ce groupe bancaire, quel est mon risque d'avoir un refus de renouvellement?
Sachant que la catégorie de mon métier est "Auditeur", et donc dans la liste de métiers en tension de recrutement.

Est-il possible d'avoir un refus car trop de changements en première année? Car sur le site de la préfecture, il est précisé que la démission peut constituer un motif de refus sauf en cas de perte involontaire de l'emploi...

Merci beaucoup par avance de votre aide et de votre conseil.

Cordialement,

P.P.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés